

délibération :
D_2019_3_2

L'an deux mille dix neuf , le vendredi 08 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 01 Février 2019

Présents : 19

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 19

**Objet : Plan de financement du
projet d'aménagement de la
gare**

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame TAMAGNA Véronique, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

La commune possède, en centre bourg, l'ancienne gare ferroviaire datant du début du XXème siècle et rachetée à RFF en 2008. Ce bâtiment dispose d'une surface utile intérieure d'environ 277 m² et ne répond plus aux besoins de l'activité ferroviaire. Le groupe de travail, chargé de réfléchir sur le projet d'aménagement de la Gare, envisage sur 3 niveaux de mettre à disposition d'associations ou d'entreprises des espaces de travail permanents et temporaires. Il s'agit notamment de créer un espace de coworking et d'ateliers partagés à moins de 15 minutes du centre-ville d'Angoulême.

Si son usage initial n'est plus mobilisé aujourd'hui, la perspective d'une desserte de transport ferroviaire ne peut pas être totalement exclue.

Ce projet s'intègre dans une démarche globale de la collectivité de développer des services utiles aux administrés et aux entreprises. La réalisation de ce programme rend nécessaire le recours à un maître d'œuvre et un conducteur d'opération.

Le montant prévisionnel maximal du projet est estimé à 200 180 € HT par l'Agence Technique Départementale pour une surface de 275 m². Le cout total des travaux est estimé quant à lui à 150 000 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

ORGANISME	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEMANDEE HT
LEADER	35 %	70 063,00 €
DETR 2019	35 %	70 063,00 €
Région	10 %	20 018,00 €
AUTOFINANCEMENT	20 %	40 036,00 €
TOTAL	100 %	200 180,00 €

AR PREFECTURE

016-211602362-20190308-D_2019
Reçu le 14/03/2019

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents:

- **VALIDE** le programme de l'opération réalisé par l'ATD16 ;
- **VALIDE** l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération et le plan de financement correspondant pour le projet ;
- **DECIDE** de lancer une consultation des prestataires d'études et de maîtrise d'œuvre ;
- **SOLLICITE** toute subvention mobilisable et notamment auprès de l'Etat (DETR 2019), du fonds Européen Leader et de la région Nouvelle Aquitaine ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/03/2019, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le **14 MARS 2019**

Le Maire,

Michel CARTERET

